



parking.brussels 

agence du stationnement | parkeeragentschap

## DEMANDE DE CARTE DE STATIONNEMENT POUR LA COMMUNE D'ANDERLECHT « PARTICULIERS »

(Également disponible sur <http://www.parking.brussels/fr>)



### Renseignements du demandeur

Nom - Prénom :

N° national :

Adresse :

Téléphone/GSM :

Commune :

Mail :

### Renseignements du véhicule

Immatriculation :

Marque :

Modèle :

Véhicule immatriculé au nom de :

### Secteurs uniquement carte riverain

Secteur domicile :  1  2  3  4  5  6  7

Secteur au choix :  1  2  3  4  5  6  7

A défaut de choix d'un second secteur, la carte habitant est valable dans le secteur du domicile de l'utilisateur et dans le secteur du Centre.

**1 Ouest – 2 La roue – 3 Cureghem – 4 Scheut –  
5 Bracops – 6 Centre –**

### Type de carte souhaité et durée de validité

**Carte de riverain** (*uniquement pour les personnes domiciliées à Anderlecht*)

1<sup>er</sup> véhicule : gratuit  2<sup>ème</sup> véhicule : 50€/an  3<sup>ème</sup> véhicule : 200€/an

**Carte visiteur** (*habitant domicilié dans une zone payante dont le ménage possède au moins une carte de riverain*)

Quota de 50€ que vous pouvez venir recharger gratuitement une fois par an. Attention, une caution de 10€ est demandée, max. 1 carte par ménage et se présenter à l'antenne d'Anderlecht afin d'obtenir cette carte.

**Carte visiteur** (*habitant domicilié dans une zone payante dont le ménage ne possède aucune carte de riverain*)

Quota de 250€ que vous pouvez venir recharger gratuitement une fois par an. Attention, une caution de 10€ est demandée, max. 1 carte par ménage et se présenter à l'antenne d'Anderlecht afin d'obtenir cette carte.

**Code « événement »**

0,50€/Code et max. 20 codes/an. Attention, les codes doivent être envoyés par sms, chaque sms envoyé ou reçu vous coûte 0,15€.

Nombre de code(s) : \_ \_

**Abonnement individuel**

7€/jour  20€/semaine  60€/mois (**pas valable** dans la zone Astrid)

165€/trimestre  600€/an (**valable** dans la zone Astrid)

Du .../.../... au .../.../... (veuillez indiquer la période pour laquelle l'abonnement doit être valable)

### Documents à joindre à la demande

**Par défaut** : copie recto-verso carte d'identité, copie recto-verso de la carte grise, copie de la carte verte d'assurance

**Document(s) supplémentaire(s) selon le cas** :

- **pour un véhicule au nom d'une personne tierce** : copie du contrat d'assurance qui stipule que le demandeur est le conducteur principal du véhicule.
- **pour un véhicule au nom d'une personne morale (véhicule de société)** : attestation de la société précisant que le demandeur est l'utilisateur principal, attestation émise par le secrétariat social. Si le demandeur est le gérant de la société, copie statuts de la société.
- **pour un véhicule en leasing ou en location** : copie du contrat de leasing/location mentionnant le nom du demandeur.

Le demandeur, qui assure avoir pris connaissance des informations au verso, déclare sur l'honneur que les informations ci-dessus sont correctes et s'engage à fournir tout renseignement modifiant ces dernières.

FAIT LE : ..... SIGNATURE, .....

## Informations générales

L'Agence du stationnement se réserve le droit de refuser une demande de carte de stationnement si le demandeur communique des renseignements inexacts ou incomplets. De plus, si des éléments erronés sont constatés par la suite, l'Agence pourra annuler immédiatement toute carte en cours de validité, sans en effectuer le remboursement.

Les données à caractère personnel communiquées seront traitées par le personnel de l'Agence du stationnement dans le respect des conditions de la loi portant sur la vie privée.

Le nom du demandeur de la carte de dérogation doit, sauf exceptions (véhicule de société, en leasing, ...), correspondre au nom de la carte d'identité du demandeur.

Toute modification des données relatives à l'usage d'une carte (changement de plaque, véhicule de remplacement, etc.) doit être signalée à l'Agence par écrit dans les 8 jours suivant la modification.

En cas de non-respect des modalités relatives au règlement de stationnement, l'usager optera pour le tarif forfaitaire de 25€/demi-journée valable dans toutes les zones rouges, vertes et bleues de la commune d'Anderlecht.

Le tarif forfaitaire pour toute la zone Astrid reste de 60€.

La validité territoriale de la carte est susceptible d'être modifiée au cours de l'année 2017 sur base du projet régional de découpage de l'ensemble de la région en secteurs de stationnement. Le cas échéant, le bénéficiaire de la carte sera averti en temps voulu.

Le code « évènement » doit être envoyé avant qu'une redevance de stationnement (60€/soir) ne soit délivrée.

En cas de perte ou vol de la carte visiteur, le tarif pour l'établissement d'un duplicata est fixé à 20€.

## Usage de la carte de stationnement

- Aussi longtemps que la carte de dérogation n'a pas été accordée, aucun usager ne pourra se prévaloir de quelque droit que ce soit, lié à celle-ci.
- Les cartes accordées sont effectives le jour de leur enregistrement.
- La carte virtuelle n'est pas d'application en "zone rouge" indiquée par le panneau de signalisation représentant à droite.
- Le plan de stationnement de la commune d'Anderlecht pour laquelle la carte est délivrée peut être évolutif.
- Aucune carte de stationnement ou abonnement ne fera l'objet d'un remboursement en cas de demande d'annulation avant l'expiration du délai de validité. Seule la caution demandée pour la carte visiteur sera remboursée.



## Prolongation de validité de la carte de stationnement

Le bénéficiaire de la carte de stationnement effectue les démarches de sa propre initiative lorsque sa carte arrive à expiration.

## Paielements

Le paiement s'effectue soit par virement sur le compte IBAN BE71 0960 2154 8569 - BIC GKCCBEBB avec la communication « nom de demandeur + n° de plaque + ANDERLECHT », soit par Bancontact en nos bureaux.

**Attention** : une carte impayée n'est pas activée.



## Contact

### **PARKING.BRUSSELS** Agence régionale du Stationnement Service Clientèle

#### **Permanence – Antenne Anderlecht**

Rue de Formanoir, 9 à 1070 Anderlecht

Ouverture du lundi au vendredi (excepté le mercredi) de 8h30 à 12h30 ; le lundi de 14h à 16h30 ; le mercredi de 14h à 18h30

#### **Envoi et dépôt – Siège de l'Agence**

Rue de l'Hôpital, 31 à 1000 Bruxelles

Téléphone : 0800 35 678 (Gratuit) – Fax : 02/563.39.99

E-mail : [anderlecht@parking.brussels](mailto:anderlecht@parking.brussels)